

# PERSPECTIVE

Volume 44 Numéro 1

Syn 1

meilleurs et trav illeuses des postes

avril 2016

Rangée arrière : George Floresco, négociateur en chef de l'unité des FFRS, Manon Gagné, Anna Beale, Peter Butcher, Cathy Kennedy, Nancy Beauchamp, Sylvain Lapointe, négociateur en chef de l'unité urbaine, et Geoff Bickerton. Rangée avant : Sharon Samuels, Zaimeme Carter, Philippe Arbour, Barbara McMillan, Stephen Gale et Peter Denley.

## Les négociations : une responsabilité collective

Le signal de départ a été donné. Nous n'avons toujours pas tous les détails des demandes de Postes Canada, mais il apparaît évident que le fossé entre les parties est énorme. Nous aurons donc beaucoup à faire pour convaincre l'employeur que sa stratégie de coupes et de reculs au nom de profits toujours plus élevés n'est pas la bonne. Nous croyons fermement que notre démarche, basée sur la croissance de Postes Canada, assurera l'avenir du service postal public et universel tout en maintenant des emplois de qualité.

Rappelons-nous que les négociations ne portent pas que sur les demandes de Postes Canada. Il y a aussi nos revendications. Et celles-ci sont particulièrement importantes parce que ce sont les travailleuses et travailleurs qui assurent le meilleur service possible à la population et qui doivent composer avec les problèmes dans les lieux de travail. Il est temps que Postes Canada reconnaissse notre contribution de façon concrète. Toutefois, ce n'est pas en s'attaquant à nos conditions de travail et à notre sécurité qu'elle y parviendra.

Voici donc quelques-unes de nos revendications.

### Une seule convention collective

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, après s'être mobilisés pour mettre un terme à des décennies d'exploitation, les membres FFRS ont enfin obtenu le statut d'employé. Depuis, le Syndicat négocie pour que les membres FFRS aient droit aux mêmes salaires et aux mêmes conditions de travail que leurs consœurs et confrères de l'unité urbaine.

Le défi sera de regrouper les deux unités, urbaine et rurale, de manière à ce que tous les membres y trouvent leur compte. Nous pourrons ainsi améliorer les salaires et les conditions de travail de tous les groupes, qui seront désormais visés par une seule et même convention collective.

### Sécurité d'emploi, sous-traitance et nouveaux services

Parmi nos nombreuses revendications majeures, la pleine sécurité d'emploi est hautement prioritaire. Les dispositions sur la sécurité d'emploi doivent prévoir des garanties à long terme. Pour y parvenir, il nous faut de solides protections contre la sous-traitance de notre travail. Il est ici question de sécurité et de stabilité pour nos membres et leur famille.

Nous tenons à ce que Postes Canada se penche sur la prestation de nouveaux services qui génèrent des revenus. Cette démarche exige de l'employeur qu'il fasse confiance à ses effectifs. Les travailleurs et travailleuses, qui ont fait de Postes Canada une société d'État digne de confiance, possèdent la volonté et la capacité de fournir de nouveaux services, et ils joueront un rôle essentiel dans l'atteinte du succès de toute initiative qui sera mise de l'avant. Il nous faudra aussi prouver à Postes Canada que nos membres sont tout à fait en mesure d'accomplir une grande partie du travail actuellement confié à des sous-traitants.

### Méthode de livraison

Depuis environ sept ans, les membres doivent composer avec la mise en œuvre de la transformation postale, aussi appelée poste moderne. Les négociations devront régler, une bonne fois pour toute, la question de la méthode de livraison à une liasse. D'autres aspects du système de livraison doivent être corrigés, dont le pourcentage de points de remise desservis, l'indice du volume de courrier et les valeurs de temps allouées aux tâches quotidiennes. Le système de livraison de colis, imposé par Postes Canada, est également déficient en ce sens qu'il ne tient pas compte de la fluctuation des volumes de colis, qu'il s'agisse

de hausses de courte durée ou d'une croissance générale. La situation entraîne d'importantes surcharges de travail, et nous devons absolument y remédier.

### Santé et sécurité

Avant de mettre en place de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes de travail, Postes Canada doit mener une étude indépendante et sérieuse afin de détecter les risques pour la santé et la sécurité. Nous souhaitons aussi négocier des mesures de retrait préventif à l'intention des travailleuses enceintes et de celles qui allaitent.

### Effectifs

Compte tenu du nombre excessif d'heures travaillées par les effectifs à temps partiel et temporaires, il nous faut établir un système de création d'emplois à plein temps. À cette fin, nous devons avoir accès à toutes les données pour être en mesure de repérer les endroits où le nombre d'heures travaillées par des effectifs à temps partiel justifie la création d'emplois à plein temps.

### Déléguées et délégués sociaux

Un nombre croissant de membres vivent de la détresse, et certains ont même mis fin à leurs jours. Un réseau bien formé de déléguées et délégués sociaux nous serait d'une aide précieuse. Certaines régions comptent sur des équipes actives de déléguées et délégués sociaux, qui fournissent un soutien essentiel aux travailleurs et travailleuses en situation de crise ou qui vivent des moments très difficiles. Pour que la démarche s'avère efficace, le rôle des déléguées et délégués sociaux et leur droit à une formation adéquate doivent être reconnus officiellement dans la convention collective.

### Salaires et avantages sociaux

Le gouvernement Harper a mis fin à la dernière ronde de négociations en nous imposant une loi spéciale de retour au travail, qui nous a privés de notre droit à la libre négociation collective et qui comportait des hausses de salaire inférieures à celles proposées par l'employeur! Pour nous, il est clair que le rattrapage salarial, c'est-à-dire l'augmentation de salaire que nous aurions dû recevoir, sera au cœur des négociations.

L'augmentation de salaire et la protection contre l'inflation ne sont pas les seuls éléments que nous devons défendre. Il importe aussi de bonifier les avantages sociaux des travailleurs et travailleuses et de protéger les avantages auxquels les membres ont droit une fois à la retraite.

### Attitude de Postes Canada

Comme il a été mentionné plus haut, au moment de rédiger le présent article, nous ne connaissons toujours pas l'ensemble des détails des demandes de Postes Canada. Cependant, les propositions de reculs sont très nombreuses.

Ces propositions visent, entre autres, les heures payées mais non travaillées, comme les congés annuels, les pauses payées et autres congés, l'application d'un régime de retraite à cotisations déterminées, la réduction des avantages sociaux, ainsi que d'autres reculs, que nous expliquons dans nos bulletins.

Nous allons tout mettre en œuvre pour que Postes Canada comprenne que nous devons assurer notre avenir et que la prochaine convention collective doit corriger les problèmes vécus dans les lieux de travail.

*Suite à la page 4*

### Page 2

Créer le service postal public de demain

### Page 3

Arrivée d'une travailleuse des postes à la Chambre des communes : entrevue avec Karine Trudel

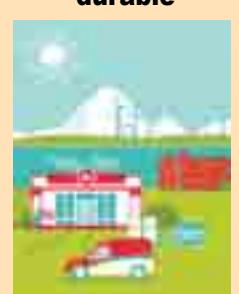


### Page 4

Négocier pour créer des emplois à plein temps

### Page 5

Faire de Postes Canada un carrefour de services en vue d'un avenir durable



### Page 6

Une banque postale une banque pour tous!



### Pages 8-12

Rapport des syndics

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660  
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE  
NON DISTRIBUABLE AU CANADA AU :  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES DES POSTES  
377, RUE BANK  
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3



## Créer le service postal public de demain

accomplir bien davantage. Elles seront en fait l'occasion de définir le rôle futur du service postal public dans nos collectivités.

Nous arrivons à la table de négociation fin prêts à écouter la population et à nous attaquer directement aux défis que nous réservent l'avenir. Pour cela, nous adoptons une démarche en trois volets : protéger nos emplois, améliorer nos conditions de travail et offrir plus de services à la population. Nous savons qu'il est possible d'innover et de créer de nouveaux services. À preuve, dans le passé, les parties ont mis en œuvre des projets pilotes sur la prestation de nouveaux services et la création d'emplois.

La transformation postale et le plan en cinq points de Stephen Harper et Deepak Chopra ont uni au service postal et à nos conditions de travail. Les négociations en cours serviront non seulement à réparer ces torts, mais aussi à

### À l'attention de la rédaction

La lecture du dernier numéro de *Perspective* m'a causé de vives préoccupations. Dans ce numéro, on parle du gouvernement Harper, du nouveau Conseil exécutif national, des négociations de l'unité des FFPS et de l'unité urbaine, de l'appui public pour notre campagne de riposte, de la tournée « Sauvons Postes Canada », du congrès national et du rapport du Conseil national des syndics.

*Perspective* est destiné à tous les membres qui paient des cotisations syndicales. Tous les membres en reçoivent un exemplaire, alors pourquoi est-il impossible d'y trouver quoi que ce soit au sujet des membres des unités du secteur privé?

Nos confrères et confrères de Dynamex, ici dans l'Ouest du pays, ne sont pas mentionnés une seule fois. Pourtant, ils avaient entrepris leurs négociations avant même que nous commençions nos réunions pour établir la liste de revendications pour les FFPS et l'unité urbaine. Ils ont subi des pertes d'emplois et des réductions de salaire. Ils se font royalement avoir par leur employeur, mais pas un mot à leur sujet!

Le STTP syndique des groupes en dehors du service postal public, mais il ne se donne même pas la peine de les inclure ensuite dans la vie syndicale. Nous commençons à ressembler à ces syndicats qui ne cherchent qu'à s'emparer d'une partie de l'argenturement gagné par les travailleuses et travailleurs, mais qui se fichent totalement d'eux.

À mon avis, le STTP doit des excuses aux membres des unités de négociation du secteur privé. Ils paient des cotisations à titre de membres du STTP et méritent d'être traités avec respect et sur un pied d'égalité au sein du syndicat.

Solidarité,  
Troy Coburn, secrétaire-trésorier  
Section locale 760 de Kelowna - Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

population, aux travailleuses et travailleurs des postes et à Postes Canada dans son ensemble.

Cependant l'employeur est, pour sa part, beaucoup plus enclin à utiliser de l'information périmée et des études boîteuses dans le but de réduire le service postal et de le condamner à la désuétude.

La direction de Postes Canada compte malgré tout des visionnaires dans ses rangs. En effet, pendant près de quatre ans, elle a mené une étude exhaustive sur la possibilité d'offrir des services bancaires et financiers dans les bureaux de poste.

Puis, l'étude a été étouffée, sans doute par le gouvernement Harper. Le président-directeur général de Postes Canada soutient que la haute direction de la société d'État ne possède pas l'expertise nécessaire à la mise en place et à l'exploitation d'une banque postale. Si les membres de la direction sont incapables d'innover, ils devraient alors laisser leur place à d'autres qui en seront capables.

Bonjour Troy,  
et merci pour votre lettre.

Vous le savez sans doute, près de 1 000 membres du STTP font partie d'unités de négociation du secteur privé, et ce, d'un bout à l'autre du pays. Certains, comme les conductrices et conducteurs des services urbains fusionnés (SUF) et le personnel d'entretien des établissements postaux, travaillent aux postes et côtoient les membres des unités urbaine et rurale. D'autres travaillent dans le secteur des messageries le jour même, comme nos confrères et confrères de Dynamex, et d'autres encore travaillent dans des ateliers d'impression ou assurent la prestation de services de répartition d'équipes de soins d'urgence. Le STTP est fier de représenter un groupe de travailleuses et travailleurs aussi diversifié!

Nous sommes très heureux de souligner que des membres du secteur privé jouent un rôle actif au sein du STTP partout au Canada et au Québec, y compris dans votre propre section locale, Kelowna, où le confrère Patrick Ward, conducteur de Dynamex, a été le tout premier membre du secteur privé élu président d'une section locale!

Cela dit, vous avez souligné un point important, et nous en prenons bien note. Il est vrai que, dans les derniers numéros de *Perspective*, nous avons peu parlé des questions touchant les membres des unités du secteur privé. Nous allons prendre des mesures pour améliorer la situation. Ce n'est qu'en partageant nos histoires et en nous écoutant les uns les autres que nous pourrons prendre conscience de notre lutte commune et bâtir la solidarité entre nous. Nous nous engageons à bâtir cette solidarité et à partager les histoires des membres.

Solidarité,  
George Floresco, rédacteur en chef

### PERSPECTIVE STTP

*Perspective* est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleuses et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.  
Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861  
www.cupw-sttp.org

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires par courriel à la rédaction, à : commentaires@cupw-sttp.org

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction :  
A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme,  
B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévoit

DTE  
FSC® 0116574



sttppcupw CUPE/CUPW 1979



### POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. *Perspective* publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :  
• comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;  
• ne dérogent pas aux politiques et aux principes du STTP, y compris à la politique contre la discrimination et le harcèlement à l'endroit des femmes, des personnes de couleur, des membres des Premières nations, des Inuits, des Métis, des lesbos, des gais, des personnes bisexuelles, des personnes trans et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;  
• soient dactylographiées ou écrites lisiblement;  
• incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

*Perspective* publiera les lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

*Perspective* communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télexcopie et par courrier électronique.

## Arrivée d'une travailleuse des postes à la Chambre des communes : entrevue avec Karine Trudel

2015 a été une année marquante pour le STTP. Un des moments forts a été l'élection de Karine Trudel en tant que députée fédérale du Nouveau Parti démocratique de la circonscription de Jonquière, au Québec. La consœur Trudel a longtemps été présidente de la section locale 390 du STTP. De nombreux travailleurs et travailleuses des postes ont participé activement à sa campagne électorale. Avant d'entamer ses nouvelles fonctions de députée, Karine s'est rendue au bureau national du Syndicat pour s'entretenir avec le leadership national du STTP et accorder une entrevue au journal Perspective.

P : Karine, pourquoi as-tu décidé de te porter candidate du Nouveau Parti démocratique?

K : En juin 2014, à une émission de radio, Peter Mackay, alors ministre au sein du gouvernement Harper, avait déclaré que les femmes étaient sous-représentées à la Cour suprême du Canada parce qu'elles se sentaient coupables de travailler à l'extérieur du foyer et de ne pas être présentes pour élever leurs enfants.

Je suis moi-même mère de deux jeunes enfants, et, pendant huit ans, j'ai dû concilier travail et vie familiale. J'étais alors très engagée dans la vie syndicale, et je devais souvent m'absenter de la maison. Ce commentaire du ministre Mackay m'a piquée au vif! Tenir ce genre de propos à la radio, en 2014, ça m'a semblé tout simplement inacceptable.

Je suis donc allée rencontrer Dany Morin, député fédéral néodémocrate de la circonscription voisine de la mienne, pour lui faire savoir à quel point je trouvais honteux les propos du ministre Mackay. C'est là qu'il m'a dit que le NPD avait besoin de quelqu'un comme moi dans Jonquière, et que je devrais me présenter aux prochaines élections. Après en avoir discuté avec mes proches, j'ai pris la décision de me porter candidate du NPD aux élections de 2015.

P : Étais-tu présidente de section locale à ce moment-là?

K : Oui. Je suis restée présidente de la section locale 390 jusqu'en mai dernier, ensuite, la section locale a tenu des élections. Pour moi, c'était important de ne pas démissionner, ça me tenait vraiment à cœur. J'ai adoré les huit années passées à la présidence de ma section locale. C'était extraordinaire de pouvoir en apprendre autant en accomplissant le travail du syndicat au quotidien. Je voulais que le comité exécutif de la section locale sache que je ne me représentais pas, que je quittais mon poste, mais qu'en même temps j'étais très fière du travail accompli et que ça me faisait un gros pincement au cœur de partir.

P : Quel aspect de ton travail de factrice te plaisait le plus?

K : Le contact direct avec les gens, tous les matins, en parcourant mon itinéraire. On finit par s'attacher aux gens qu'on voit tous les jours. J'avais des conversations intéressantes avec eux. J'ai aidé beaucoup de clients, par exemple j'ai donné un coup de main à quelqu'un qui montait un abri d'hiver temporaire; j'ai aidé quelqu'un à retrouver son chien; j'ai aidé une dame à transporter ses sacs d'épicerie jusque dans sa maison parce que c'était glacé. Ce sont des petites choses qu'on fait au quotidien et qui comptent pour les clients, et aussi pour moi. Je me souviens encore d'expériences touchantes où des clients m'ont aidée quand j'ai commencé à travailler comme factrice, il y a quinze ans.

P : En quoi le fait d'avoir été présidente de section locale, militante et factrice a-t-il influencé ta décision de te lancer en politique?

K : Mon travail syndical comprenait beaucoup de réunions et de consultations, dont des consultations syndicales-patronales. C'est comme ça que j'ai commencé et que j'ai avancé au sein du Syndicat. Je suis devenue formatrice. J'ai donné énormément de formations; j'adorais motiver les jeunes travailleuses et travailleuses à prendre une part active à la vie syndicale. J'ai plaidé des griefs, et j'ai assisté à des réunions préalables aux négociations de même qu'à des réunions de consultation publique tenues après l'annonce du plan d'action en cinq points de Postes Canada. Aujourd'hui, je trouve très utile d'avoir appris à interagir directement avec le public et les médias. Ma formation syndicale m'a été d'un grand secours durant la campagne électorale. Les organisateurs de ma campagne ont eux-mêmes constaté que mon expérience auprès du public et au sein d'un comité exécutif portait fruit : je sais travailler en équipe, prendre des initiatives et gérer le stress. Le fait qu'ils l'ont remarqué m'a donné confiance.



P : Le militantisme syndical a donc été très formateur pour entrer dans l'arène politique?

K : Oui, certainement. À elle seule, la formation sur les médias m'a énormément aidée. Dans ma région, les médias sont nombreux, et il est possible d'être en contact étroit avec eux. Tout juste avant le lock-out de 2011, j'ai accordé beaucoup d'entrevues. J'avais l'impression qu'on m'interviewait toutes les 15 minutes, à la radio, dans les journaux, etc. Alors, quand la campagne électorale a commencé et que j'ai dû faire des entrevues, l'expérience acquise a été très utile.

P : En tant que députée, quelle sera ta première intervention à la Chambre des communes?

K : Je vais poser des questions sur Postes Canada. Évidemment, je continue d'apprendre les rouages de la fonction de député. Le NPD a l'intention d'écrire à la ministre responsable de Postes Canada, et les premières questions que nous entendons poser au gouvernement, après le discours du Trône, porteront sur ses intentions quant à l'avenir de Postes Canada, et s'il entend respecter son engagement de rétablir le service de livraison du courrier à domicile.

P : En terminant, si tu avais un seul message à transmettre à tes consoeurs et confrères du STTP, que leur dirais-tu?

K : Je leur dirais de continuer, de faire un pas à la fois, mais de continuer!

Après l'entrevue qu'elle nous a accordée, la consœur Trudel a tenu promesse et a posé des questions sur Postes Canada à la Chambre des communes. Elle est porte-parole du NPD en matière de questions postales. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions!



La députée néodémocrate Karine Trudel et le président national, Mike Palecek, tiennent la caricature que le *Chronicle Herald* a publiée après l'annonce par Postes Canada de la suspension de son programme d'installation de BPCom.



Abonnez-vous @ [sttp.ca/fr/Sommaire-STTP](http://sttp.ca/fr/Sommaire-STTP)

# Négocier pour créer des emplois à plein temps

Depuis ses tout premiers débuts en 1965, le STTP se bat pour maximiser les possibilités d'emplois à plein temps à Postes Canada. Malheureusement, l'emploi à plein temps est en baisse, et il faut inverser cette tendance.

Il est important que les employées et employés temporaires et à temps partiel obtiennent enfin un emploi à plein temps. C'est pourquoi les dispositions de la convention collective de l'unité urbaine obligent Postes Canada à doter les postes vacants et à réduire au minimum le recours à de la main-d'œuvre occasionnelle et temporaire.

Au cours des dix dernières années, il y a eu, dans le groupe 1, une importante augmentation de la main-d'œuvre temporaire et à temps partiel, et une diminution drastique des heures travaillées par les effectifs à plein temps (voir le graphique).

Si on compare les onze premiers mois de 2005 (décembre est un mois à part) avec ceux de 2015, on constate un virage radical : les heures à taux régulier travaillées par les employées et employés à plein temps ont chuté de 37,1 %, tandis que celles travaillées par les effectifs à temps partiel et temporaires ont augmenté de 15,6 % et de 41,6 % respectivement. Entre 2005 et 2015, les heures supplémentaires ont diminué de 9,9 %, mais elles représentent un pourcentage accru du total des heures rémunérées.

ÉCHELLE NATIONALE : EFFECTIFS DU GROUPE 1 2005 - 2015				
	2005 Janv. - Nov.	2015 Janv. - Nov.	Variation 2005-2015	Variation exprimée en %
Heures normales payées – Effectifs à plein temps	24 283 929	15 275 733	-9 008 196	-37,1 %
Heures normales payées – Effectifs à temps partiel	4 547 232	5 255 605	+708 373	+15,6 %
Heures normales payées – Effectifs à durée déterminée et temporaires	1 285 711	1 821 007	+535 296	+41,6 %
Heures supplémentaires payées	730 965	676 388	-74 577	-9,9 %
Total des heures payées	30 867 837	23 028 733	-7 839 104	-25,4 %

EFFECTIFS DU GROUPE 1 : ÉTABLISSEMENTS SITUÉS EN MILIEU URBAIN : HEURES PAYÉES							
Établissement	2005			2015			%
	% Plein temps	% Temps partiel	% Temp. suppl.	% Plein temps	% Temps partiel	% Temp. suppl.	
St. John's	79,0	17,9	3,0	75,0	17,8	7,2	3,4
Halifax	80,7	17,2	2,0	81,0	18,0	6,7	1,3
Saint John	88,7	10,7	0,6	71,0	20,7	5,9	2,9
Moncton	79,5	17,9	0,0	74,8	18,9	16,0	3,4
Montréal (Saint-Laurent)	79,1	8,4	9,6	76,3	14,7	5,4	3,6
Ottawa	77,1	15,6	5,1	71,7	20,4	5,3	2,6
Toronto (Gateway)	79,4	14,0	2,2	73,0	20,0	10,3	6,7
Toronto (Centre-Sud)	86,0	11,0	0,5	80,0	26,5	6,6	8,9
Hamilton	75,9	16,6	1,1	64,2	15,9	6,2	3,6
London	80,9	14,0	0,7	71,7	13,3	8,8	6,2
Kitchener	81,3	14,1	0,7	68,5	24,7	8,1	2,7
Windsor	82,8	13,6	2,8	80,0	11,0	0,1	0,9
Winnipeg	83,2	12,2	0,0	74,9	19,0	6,1	1,0
Regina	88,0	9,7	0,0	72,3	18,3	7,7	1,7
Saskatoon	79,3	19,4	0,0	70,0	22,3	7,1	0,6
Edmonton	81,3	11,0	3,0	61,3	27,1	9,1	2,5
Calgary	76,9	14,7	4,7	65,4	22,6	8,6	3,6
Vancouver	83,5	10,9	4,4	87,3	16,0	12,8	4,3
Victoria	91,9	6,1	0,4	50,3	20,0	19,0	2,7
ÉCHELLE NATIONALE	78,7	14,7	4,2	66,3	22,8	7,9	2,9

Suite de la page 1

## Les négociations, ça nous concerne

Quel sera l'état d'esprit général de l'employeur? Le départ du gouvernement conservateur de Stephen Harper, départ auquel nous avons contribué, aura-t-il un effet sur les négociations? L'employeur va-t-il continuer de favoriser les compressions, ou se montrera-t-il plus enclin à investir dans des initiatives faisant place à la créativité et à l'innovation en matière de services? Nous souhaitons que la population puisse s'exprimer à ce sujet dans le cadre de l'examen du mandat de Postes Canada. Seul l'avenir nous le dira.

### Notre force : la solidarité

Tout ce qui précède ne représente que quelques-uns des défis qui nous attendent. Et bien d'autres revendications sont, elles aussi, prioritaires. Le comité de négociation fera tout en son pouvoir pour défendre vos revendications, mais pour ce faire, votre appui lui sera essentiel. Ensemble, nous pouvons faire pression pour que le service postal public demeure viable et qu'il fournit de bons emplois et un service de qualité digne du 21<sup>e</sup> siècle.

# Faire de Postes Canada un carrefour de services en vue d'un avenir durable

Le 29 février dernier, Naomi Klein et l'équipe du manifeste « Un grand bond vers l'avant », le STTP et d'autres groupes ont lancé une initiative de grande envergure : faire de Postes Canada un chef de file de la transition rapide du Canada vers une nouvelle économie durable.

Environnementaliste de renommée mondiale, Naomi Klein est aussi l'auteure de nombreux livres, dont *No Logo* et *Tout peut changer*. Elle s'est associée au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à l'organisme ACORN Canada, à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA), aux Amis des services publics et à d'autres groupes pour souligner l'urgence de passer à une économie fondée sur les énergies renouvelables et expliquer le rôle que peut jouer le service postal public à cette fin. Cette initiative marque le début d'une nouvelle alliance entre les mouvements de justice climatique et de justice économique, le mouvement syndical et les peuples autochtones.

Mike Palecek, président national du STTP, Brenda McAuley, présidente de l'ACMPA, Donald Lafleur, vice-président du Congrès du travail du Canada et Gisèle Bouvier, du groupe ACORN, ont tenu une conférence de presse conjointe pour lancer l'initiative « Vers des collectivités durables ». Postes Canada peut devenir le carrefour de convergence de notre avenir économique ». Appelé à devenir un pilier en matière d'environnement, le service postal pourra ainsi réduire considérablement son empreinte carbone, favoriser la transition vers les énergies vertes et offrir des services bancaires et communautaires en plus de continuer d'assurer la livraison du courrier.

L'initiative propose diverses mesures, dont l'installation de bornes de recharge électriques à tous les bureaux de poste; le remplacement des véhicules de Postes Canada par des véhicules électriques construits au Canada; la rénovation écologique des bureaux de poste; des visites de vigilance effectuées par les facteurs et factrices auprès des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite; et la prestation de services bancaires pour desservir les populations laissées pour compte par les banques commerciales et soutenir les investissements dans les énergies renouvelables.

*Vers des collectivités durables* fait partie de la campagne destinée à appuyer le manifeste « Un grand bond vers l'avant », que le STTP a signé dès son lancement, l'automne dernier. D'initiative non partisane, le Manifeste déclare que le Canada doit se diriger sans tarder vers une société post-carbone, et ce, dans le respect des droits des Autochtones et l'atteinte de la justice économique. Des représentantes et représentants des mouvements de défense des droits des Autochtones et des droits sociaux, de justice alimentaire et environnementale, des regroupements confessionnels et des syndicats ont signé le manifeste.

*Vers des collectivités durables* s'ajoute également au programme environnemental rendu public récemment par le Congrès du travail du Canada et le Réseau pour une économie verte, intitulé « Un million d'emplois verts : Défi pour le Canada ». Ce programme vise la création d'un million d'emplois verts grâce à des investissements dans le solaire, l'éolien et la géothermie, la rénovation écologique des bâtiments, l'amélioration et l'expansion des transports en commun et la mise en place de trains à grande vitesse entre les villes situées dans les corridors urbains.

### Propositions pratiques et réalisables

Presque toutes les propositions de l'initiative *Vers des collectivités durables* sont déjà en place dans d'autres pays :

• **Norvège** : Le service postal public a remplacé son parc de véhicules au diesel par des véhicules électriques.

• **Royaume-Uni, France, Nouvelle-Zélande, Brésil et Italie** : Dans chacun de ces pays, le service postal public exploite une banque postale dont les services, très prisés, s'adressent aux collectivités rurales, éloignées ou à faible revenu. Pour le service postal public, les services bancaires constituent de nouvelles sources de revenu.

• **Japon** : Le service postal public a élargi sa portée : les facteurs et factrices effectuent des visites de vigilance auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite et livrent aussi de la nourriture.

• **France et Australie** : Dans ces deux pays, le service postal public met à profit son parc de véhicules pour livrer des aliments frais et surgelés, mettant ainsi les agriculteurs et les entreprises de la région en contact direct avec les consommateurs.



L'initiative « Vers des collectivités durables » a été lancée à l'amphithéâtre national de la presse, le 29 février dernier. De gauche à droite : Donald Lafleur (Congrès du travail du Canada), Gisèle Bouvier (ACORN), Lynda Kitchikesic (Idle No More), Mike Palecek (président national du STTP) et Naomi Klein.

• **France** : Le service postal public a démarré un projet pilote grâce auquel les gens ont accès à des imprimantes 3D. De plus, la banque postale contribue au soutien des initiatives en matière de logement subventionné.

• **Suisse** : Le service postal public fournit un service de transport dans les régions rurales, et il propose aux entreprises un service de traitement des paiements en ligne.

• **Australie** : Le service postal public propose un service de paiement en ligne qui concurrence PayPal.

• **Italie** : Le service postal public fournit des services en ligne destinés aux entreprises.

À la tête du plus grand parc de véhicules et du plus grand réseau de points de vente au détail au pays, Postes Canada est bien placée pour élargir ses services et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Bâtissons l'économie de l'avenir

Voici six façons dont Postes Canada peut contribuer à la création d'une économie verte :

1. **Emplois verts** : Remplacer le parc roulant de Postes Canada par des véhicules électriques fabriqués au Canada créera des emplois dans le secteur de la mécanique et de la fabrication de véhicules et stimulera le secteur manufacturier.

2. **Infrastructure pour véhicules électriques** : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques à tous les bureaux de poste densifiera les infrastructures destinées à ce type de véhicules.

3. **Soins aux personnes âgées** : Étendre le rôle des facteurs et factrices pour qu'ils effectuent des visites de vigilance aux personnes âgées, ce qui permettra à la population vieillissante du pays de vivre de manière autonome plus longtemps.

4. **Financement des collectivités et des énergies renouvelables** : Rendre le crédit accessible aux personnes à faible revenu ou qui occupent un emploi saisonnier ou précaire mettra en échec les prêteurs sur salaire. Regrouper au même endroit les services d'accès aux subventions en matière d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'appareils de chauffage écoénergétiques, d'équipements de production d'électricité verte ou de rénovation écologique.

5. **Production alimentaire locale** : Livrer des aliments frais, du champ à l'assiette, renforcera les réseaux locaux, apportera un soutien au milieu agricole et réduira la pollution.

6. **Entreprises locales** : Faire du bureau de poste un carrefour de convergence qui servira de courroie de transmission entre les entreprises novatrices et la population grâce au réseau de points de vente au détail le plus ramifié au pays.

### Pour obtenir de plus amples renseignements :

Vers des collectivités durables : [collectivitesdurables.ca](http://collectivitesdurables.ca)

Vers des collectivités durables : Postes Canada peut devenir le carrefour de convergence de notre avenir économique <http://canadians.org/blog/delivering-community-power-how-canada-post-can-be-hub-our-next-economy>

Manifeste « Un grand bond vers l'avant » : <https://leapmanifesto.org/fr/un-grand-bond-vers-lavant/>

« Un million d'emplois verts : Défi pour le Canada » : <http://greenconomy.net/ca/wp-content/uploads/sites/43/2015/03/OneMillionClimate-Jobs-Backgrounder-2016-FR.pdf>



Une banque postale est une banque qui utilise le réseau postal pour offrir des services financiers et bancaires. L'idée n'est ni nouvelle ni radicale. Dans de nombreux pays, la banque postale :

- rejoint tous les segments de la population; favorise le développement économique; génère des revenus servant au maintien du service postal public et de ses emplois.

- En fait, jusqu'en 1969, le service postal canadien a exploité une caisse d'épargne nationale. La création d'une banque postale serait-elle aujourd'hui possible? Certainement!

#### Pourquoi créer une banque postale?

1. Les banques canadiennes ne répondent pas aux besoins d'une partie de plus en plus grande de la population. Des milliers de localités ne comptent aucune succursale bancaire, mais bon nombre sont dotées d'un bureau de poste, et celui-ci pourrait leur fournir des services bancaires et financiers.

2. Au Canada, tant à la ville qu'à la campagne, près de deux millions de personnes ont désespérément besoin d'une solution de rechange aux services usuriers des prêteurs sur salaire. Une banque postale pourrait justement être cette solution de rechange.

3. Malgré les profits faramineux qu'elles réalisent, les banques canadiennes réduisent leurs services, ferment des succursales et exigent des frais de service et de guichet automatique parmi les plus élevés au monde. La population mérite mieux.

4. Depuis quelques années, partout dans le monde, les administrations postales, Postes Canada y compris, constatent un déclin des volumes de courrier standard. De nombreuses administration postales ont ajouté la prestation de services financiers à leur gamme de services dans le but de réduire leur dépendance aux revenus générés par le courrier standard, qui est en baisse.

La prestation de services bancaires et financiers viendrait augmenter les revenus de Postes Canada, lui permettant ainsi d'accroître sa capacité à fournir un service postal public et de créer de bons emplois partout au pays.

#### La prestation de services bancaires, c'est payant!

Nouvelle-Zélande : En 2014, la Kiwibank a généré 81 % des profits après impôts du service postal néo-zélandais.

Suisse : En 2014, PostFinance a généré 48 % des profits d'exploitation du service postal suisse.

Italie : En 2014, les profits de BancoPosta ont permis au service postal public de dégager des profits de 57 millions d'euros (86,1 millions \$ CA), et ce, malgré les pertes subies par le secteur de la poste.



#### Présence d'une caisse d'épargne postale au Canada jusqu'en 1969

France : En 2014, la Banque Postale a réalisé des profits d'exploitation de 842 millions d'euros (1,271 milliard \$ CA), qui ont largement contribué aux profits d'exploitation du Groupe La Poste, lesquels se sont élevés à 719 millions d'euros (1,085 milliard \$ CA).

Sources : New Zealand Post, La Poste Suisse, Poste Italienne et Le Groupe La Poste, 2014

#### Avantages socio-économiques d'une banque postale

France : La Banque Postale est tenue de fournir des produits et des services au plus grand nombre possible. Elle ouvre gratuitement un compte d'épargne à toute personne qui en fait la demande. De plus, elle fournit des services bancaires aux personnes vulnérables sur le plan financier, et elle consent des prêts destinés au logement social, à la microentreprise et aux organismes bénévoles.

Bresil : Depuis sa création, en 2002, la banque postale du Brésil, Banco Postal, a ouvert plus de 6 200 succursales, et elle a permis à près de dix millions de personnes d'ouvrir un compte bancaire. Ces efforts visent principalement à répondre aux besoins des populations pauvres et marginalisées des régions rurales et sous-développées du pays.

Italie : Au nom de la société Cassa depositi e prestiti (CDP), BancoPosta propose des comptes courants, des comptes d'épargne et des services de paiement.

La CDP, propriété de l'État à 80 %, soutient le développement du pays grâce aux mesures suivantes : financement d'infrastructures publiques, soutien aux autorités locales pour leur permettre de tirer parti de leurs actifs immobiliers, investissement dans le logement social et soutien des politiques d'efficacité énergétique.

#### Soutien envers la création d'une banque postale

Municipalités : Plus de 600 municipalités, de partout au pays, ont adopté une résolution appuyant la mise sur pied d'une banque postale.

Population : Près des deux tiers (63 %) des répondants à un sondage Stratcom mené en 2013 se disent favorables à la mise en place, à Postes Canada, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers comme le paiement de factures, des services assurantiels et des services bancaires.

**Postes Canada :** D'anciens PDG de Postes Canada, Michael Warren, André Ouellet et Moya Greene, ont étudié la possibilité d'accroître la présence de Postes Canada sur la scène des services financiers, et ils ont même fait la promotion de cette idée.



#### Étude secrète de Postes Canada sur la prestation de services bancaires

Durant quatre ans, Postes Canada a mené une étude sur la prestation de services bancaires, et selon cette étude, il s'agirait d'une solution gagnante sur toute la ligne pour la société d'État. L'étude en question a été obtenue grâce à une demande d'accès à l'information. Malheureusement, 701 des 811 pages de l'étude ont été censurées. Le STTP a demandé au PDG de Postes Canada de rendre public le rapport complet de l'étude, mais il a refusé.

#### À quoi peut ressembler une banque postale?

Il existe de nombreux modèles de banques postales. Certaines administrations postales mettent sur pied leur propre banque. D'autres agissent à titre d'intermédiaires financiers en fournissant des services en partenariat avec des banques et d'autres institutions financières, par exemple des coopératives d'épargne. L'administration postale conclut alors une entente avec une ou plusieurs institutions financières présentes à l'échelle nationale ou dans différentes régions du pays. Certaines banques postales proposent une gamme étendue de services financiers, tandis que d'autres ont une gamme limitée de services.

#### Services proposés par les banques postales :

- Comptes-chèques et comptes d'épargne;
- Transactions en ligne;
- Guichets automatiques;
- Cartes de crédit, cartes de débit, cartes prépayées;
- Transferts de fonds, y compris vers l'étranger;
- Assurances (habitation, auto, voyage, etc.)
- Crédit et prêts hypothécaires;
- Produits d'investissement (REER, fonds mutuels, rentes viagères)
- Devises étrangères;
- Autres services, par exemple des conseils financiers.

**Au Canada, tant à la ville qu'à la campagne, près de deux millions de personnes ont désespérément besoin d'une solution de rechange aux services usuriers des prêteurs sur salaire.**

**La population mérite mieux.**



#### Examen de Postes Canada

Le STTP veut que l'examen de Postes Canada recommande l'ajout de services bancaires et financiers à la gamme de services de Postes Canada, ou, à tout le moins, la mise sur pied d'un groupe de travail qui déterminera la meilleure façon, pour Postes Canada, de fournir des services bancaires et financiers.

Le STTP sollicite votre appui en vous demandant de formuler cette recommandation au Comité chargé de l'examen de Postes Canada.

Pour en savoir plus :

Une banque postale, une banque pour tous! [www.servicesbancairespostaux.ca](http://www.servicesbancairespostaux.ca)

Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires postaux [www.policyalternatives.ca/publications/reports/pourquoi-le-canada-besoin-de-services-bancaires-postaux](http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/pourquoi-le-canada-besoin-de-services-bancaires-postaux)

Les banques délaissent des pans entiers de la population : vivement une banque postale [sttp.ca/fr/vivement-une-banque-postale](http://sttp.ca/fr/vivement-une-banque-postale)

Pourquoi les bureaux de poste ont besoin d'offrir des services bancaires [cpaa-acmpa.ca/pub/files/banking\\_services\\_SEPT23Fra.pdf](http://cpaa-acmpa.ca/pub/files/banking_services_SEPT23Fra.pdf)

Peut-on compter sur les services bancaires pour assurer l'avenir des services postaux? [sttp.ca/fr/compter-sur-les-services-bancaires-postaux](http://sttp.ca/fr/compter-sur-les-services-bancaires-postaux)



## 1. INTRODUCTION

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 26 janvier au 8 février 2015 au bureau national du Syndicat, à Ottawa, pour effectuer sa quatrième vérification du mandat 2011/2015.

Nous avons, ainsi que le prévoient les paragraphes 4.96 à 4.99 des statuts nationaux, effectué la vérification des transactions financières du Syndicat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le travail du Conseil national des syndics consiste à examiner les livres de la trésorerie nationale, les pièces justificatives se rapportant aux dépenses, les relevés de dépenses des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux des paliers national et régional ainsi que tout autre document que nous avons jugé utile et nécessaire pour une bonne administration des fonds du Syndicat.

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS

Les membres formant le Conseil national des syndics sont :

Région du Centre	conseiller Bev Collins	Présidente
Région du Pacifique	confrère Anthony Holzer	Secrétaire
Région de l'Atlantique	confrère Kevin Petersen	Membre
Région du Québec	conseiller Josée Lambert	Membre
Région de Montréal métropolitain	confrère Roland Savard	Membre
Région de Toronto métropolitaine	conseiller Adèle Chalair	Membre
Région de l'Ontario	conseiller Dennis Hardy	Membre
Région des Prairies	conseiller Arla Mepham	Membre

Au cours de toute première réunion, qui a eu lieu le 13 février 2012, le Conseil national des syndics a élu le conseiller Bev Collins, de la région du Centre, à titre de présidente, et le confrère Anthony Holzer, de la région du Pacifique, à titre de secrétaire.

La conseillère Josée Lambert n'a pas pu participer à la quatrième vérification. Elle a été remplacée par le 1<sup>er</sup> membre supplémentaire de sa région respective, soit le confrère Jean Marois, de la région du Québec.

## 3. RÉSOLUTIONS ET REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX

Le Conseil national des syndics a vérifié toutes les résolutions et tous les registres des procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, en s'assurant aux résolutions comportant des transactions financières, conformément au paragraphe 4.99 des statuts nationaux.

Dans le cadre de la présente vérification, le Conseil national des syndics a trouvé peu de résolutions qui ne précisaient pas le montant des dépenses prévues sur les fonds auxquels elles devaient être imputées d'une manière qui lui permettait de vérifier adéquatement si les dépenses en question sont conformes aux statuts nationaux. Le Conseil national des syndics constate donc une amélioration en ce qui concerne les résolutions formulées au cours de ce mandat par le Conseil exécutif national.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Conseil exécutif national retire l'examen d'une résolution telle que celle-ci ne comportera pas d'estimation de coûts, d'échéancier et d'indication des fonds auxquels ces coûts seront imputés.

*Le Conseil continue d'apporter des améliorations à cet égard. Si le Conseil peut retarder une décision jusqu'à ce qu'il ait en sa possession toute l'information financière pertinente sans que cela ne fasse augmenter les coûts, il le fera. Quel qu'en soit le résultat, le personnel comptable estimera le coût de chaque résolution du Conseil et l'inclura au procès-verbal avant son adoption.*

## 4. VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 26 janvier au 8 février 2015, conformément au paragraphe 4.96 des statuts nationaux, pour effectuer sa quatrième vérification depuis le congrès national de 2011. La vérification du Conseil national des syndics a porté sur une année entière, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

aucune date n'est encore prévue pour la première vérification du mandat de 2015-2019 du Conseil national des syndics.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Conseil national des syndics non seulement obtienne deux jours ouvrables de plus pour effectuer sa première vérification du mandat de 2015-2019 pour former les nouveaux membres du rôle et aux responsabilités du Conseil national des syndics, tel qu'ils sont énoncés dans les statuts nationaux, et pour permettre aux nouveaux membres de se familiariser avec le processus de vérification annuelle.

*Le Conseil exécutif national qui sera élu au congrès national de mai 2015 examinera cette recommandation et en tiendra compte lorsqu'il préparera le calendrier d'activités de 2015-2019.*

- Que la secrétaire-trésorière nationale ou le secrétaire-trésorier national communique dès que possible aux membres du Conseil national des syndics les dates de la première vérification qui aura lieu en 2016.

*Dès que le prochain Conseil exécutif national aura établi le calendrier d'activités du mandat de 2015-2019, il le fera parvenir aux membres du Conseil national des syndics.*

## 5. DÉPENSES LIÉES À LA GRÈVE ET AU LOCK-OUT

Au cours de la présente vérification, le Conseil national des syndics a vérifié les montants qui ont été prélevés sur les fonds de défense pour payer le coût des activités légales liées à la grève et au lock-out, conformément au paragraphe 7.20 des statuts nationaux.

Les montants dus par les sections locales sont soumis des résumés détaillés des sections locales.

Les données du tableau ci-dessous correspondent aux montants financiers vérifiés des sections locales reçus le 30 juin 2014.

RÉGION	AVANCES SUR ALLOCATIONS DE GRÈVE/LOCK-OUT	ALLOCATIONS DE GRÈVE/LOCK-OUT	AUTRES DÉPENSES <sup>+</sup>	FONDS RETOURNÉS PAR LES SECTIONS LOCALES	MONTANTS DUS PAR LES SECTIONS LOCALES
Ontario	1 606 248,05	1 238 984,00	875,08	358 688,97	700,00
Pacifique	1 217 381,90	965 363,00	4 831,00	247 104,10	83,80
<b>TOTAL</b>	<b>2 823 629,95</b>	<b>2 204 347,00</b>	<b>12 706,08</b>	<b>605 793,07</b>	<b>783,80</b>

<sup>+</sup> Les dépenses dues aux allocations de grève ou de lock-out comprennent tous les frais financiers engagés pour la distribution des allocations.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la secrétaire-trésorière nationale, conjointement avec les directeurs nationaux, veille à ce que les sections locales paientent leurs états financiers détaillés et les montants dus au bureau national du Syndicat.

*Le bureau national du Syndicat a reçu tous les états financiers relatifs aux allocations de grève ainsi que tous les montants dus par les sections locales.*

## 6. DÉPENSES RELATIVES AUX NEGOCIATIONS

Durant la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a examiné les dépenses relatives aux négociations des diverses unités de négociation.

Les dépenses engagées pour l'unité de négociation des FFPS totalisent 6 914 \$.

## 7. RAPPORTS FINANCIERS LOCAUX

Le Conseil national des syndics a examiné tous les états financiers annuels reçus des sections locales pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Les formulaires du rapport financier pour la période visée par la vérification ont été envoyés aux sections locales conformément au paragraphe 9.20 des statuts nationaux. Aux termes du paragraphe 9.29 des statuts nationaux, il incombe à toutes les sections locales de préparer des états financiers annuels et de les soumettre au secrétaire-trésorier national.

## 8. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les comptes de dépenses liés aux activités syndicales pour lesquelles les dirigeantes nationales ont reçu une avance. Au cours de la période visée par la présente vérification, 35 activités ont eu lieu dans les huit régions.

8.1 Toutes les régions ont remis leurs relevés de dépenses comme l'exige le paragraphe 5.13 des statuts nationaux. Les pièces justificatives incluses sont claires et facilement vérifiables.

Les membres du Conseil national des syndics sont conscients des efforts déployés par les régions, et nous invitons ces dernières à poursuivre sur cette voie.

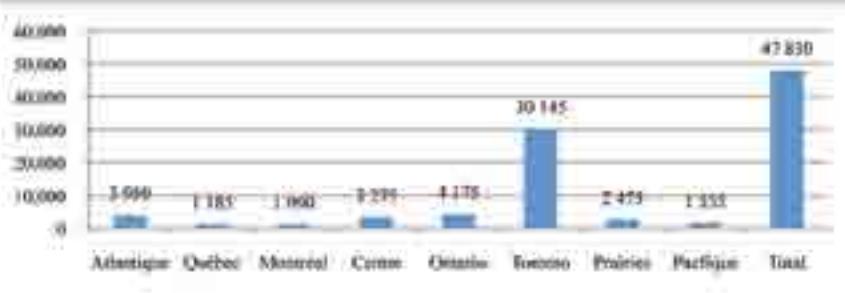
8.2 Au 30 juin 2014, six des huit régions avaient un solde impayé. Une seule région n'avait aucun solde à payer au bureau national. Il faut y attention, compte tenu des délais entre le versement des avances, la tenue des activités et le rapprochement final des comptes. Les soldes impayés ne donnent pas vraiment matière à inquiétude, en autant qu'ils gâtent l'objectif d'un rapprochement en temps opportun.

Le Conseil national des syndics reconnaît les efforts consentis par les régions pour concilier ces comptes; la conciliation des comptes ayant soullevé des préoccupations lors de vérifications précédentes.

## 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU DE SOINS À UNE PERSONNE ÂGÉE

Le Conseil national des syndics s'inquiète de ce que les membres ne semblent pas bien comprendre la marche à suivre pour demander un remboursement de leurs frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée.

Pour la période visée par la présente vérification, le total des coûts afférents au remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée s'élève à 47 830 \$.



Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que les paliers national et régional du Syndicat communiquent clairement la marche à suivre aux membres qui veulent obtenir le remboursement de frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée.

*Les lignes directrices en matière d'admissibilité au remboursement des frais de garde ou de soins à une personne âgée sont décrites au verso du formulaire de demande de remboursement. Les directeurs nationaux savent qu'il leur incombe de veiller à ce que ces lignes directrices soient respectées.*

## 10. DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES BUREAUX RÉGIONAUX

Le Conseil national des syndics a examiné les dossiers concernant les relevés bancaires, les états de rapprochement, les formulaires et les reçus des dépenses engagées par les bureaux régionaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

9.1 Le bureau national puis minimum les dépenses de sept des huit bureaux régionaux. Le régime du Montréal métropolitain continue de soumettre un relevé mensuel de dépenses.

9.2 Toutes les régions ont remis un rapport de rapprochement bancaire relativement aux dépenses imputées au Fonds général ainsi qu'un rapport de rapprochement bancaire relativement au compte d'activité.

- Pour la période visée par la présente vérification, nous constatons que les bureaux des régions de l'Atlantique, du Toronto métropolitain et du Pacifique ont fermé leur compte bancaire réservé aux réunions.
- Nous constatons également que, pour la période visée par la présente vérification, les sommes bancaires réservées aux réunions des régions du Québec, de Centre, de l'Ontario et des Prairies demeurent encore ouvertes.
- La région de l'Ontario a, dans son compte réservé aux réunions, un solde de 6 963,54 \$. Il mettra en forme national.

Le Conseil national des syndics encourage fortement les directeurs nationaux à continuer de soumettre des copies des états de rapprochement bancaire de tous les comptes appartenant au Syndicat, et ce, conformément à une décision préalable prise par le Conseil exécutif national en juin 2000.

## 11. FRAIS D'ARBITRAGE

Le Conseil national des syndics est d'avis qu'il serait possible de faire une utilisation plus efficace des frais juridiques, comme il l'indique dans son dernier rapport.

11.1 Le Comité national des droits de la personne, le Comité national des femmes, le Conseil national des syndics, le Comité national de la mesure du travail et le Comité national de la santé et de la sécurité ont tous contribué à la réduction des frais juridiques.

Conformément aux états financiers vérifiés du Syndicat, au 30 juin 2014, le coût des réunions non suivantes fait office d'arbitrage :

(b) Il n'y a pas eu d'erreurs comptables dans le calcul des frais juridiques. Il ne fait aucun doute que certaines régions n'ont pas recours aux avocats tandis que d'autres font appel à des avocats pour la procédure d'arbitrage.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Syndicat forme des plaideurs et plaideuses et les affecte à des arbitrages, conformément à l'alinea 10.08 i) des statuts nationaux.

L'alinea 10.08 i) des statuts nationaux prévoit que les permanentes et permanentes syndicaux régionales préparent et présentent des dossiers à la procédure formelle d'arbitrage dans le but de réduire le recours aux avocats. Cette mesure est mise en application dans la plupart des régions et se poursuivra de plus en plus.

- Que les permanentes et permanentes syndicaux jouent un plus grand rôle dans le processus d'arbitrage.

*Comme l'indique la recommandation précédente, le Syndicat s'efforce de faire jouer un plus grand rôle aux permanentes et permanentes syndicaux dans la procédure d'arbitrage.*

## 12. TRAITS DE GARDE D'ENFANTS ET DE SOINS À UNE PERSONNE ÂGÉE

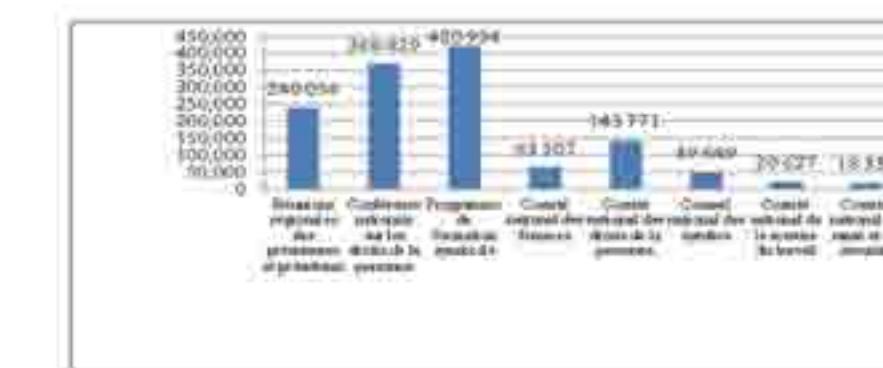
Les frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée facturés au bureau national dans le cadre d'activités nationales s'élèvent à 26 815 \$.

## 12.1. DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS NATIONALES

12.1.1. Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses liées aux activités nationales du Syndicat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses des activités suivantes :

- Réunions régionales des présidences et présidents;
- Conférence nationale sur les droits de la personne;
- Troisième session du Programme de formation syndicale (Port Elgin);
- Autres réunions statutaires



### 13. CAMPAGNE « SAUVONS POSTES CANADA »

Le Conseil national des syndicats a examiné les dépenses associées à la campagne « Sauvons Postes Canada ». Les dépenses, pour la période visée par la présente vérification, totalisent 929 758,97 \$. De ce montant, 570 000 \$ proviennent du fonds général et 359 758,97 \$ proviennent du fonds de réserve. Le montant total comprend, sans toutefois s'y limiter, des dépenses telles que les salaires perdus, les salaires des coordinateurs et coordinateurs de campagne, les frais d'impression, les fournitures et la publicité. En ce moment, six coordinateurs et coordinateurs travaillent à la campagne « Sauvons Postes Canada ». Trois y travaillent à partir du bureau national, il s'agit de la conseure Kristen MacEachern et des conseures Jean-Philippe Gauvreau et Steve Ferland. Les trois autres coordinateurs régionaux sont la conseure Shelley Sillers, qui couvre les régions de l'Atlantique, du Centre, de l'Ontario et du Toronto métropolitain; le confère Alain Robitaille, qui couvre les régions du Québec et du Montréal métropolitain et la conseure Barb McNelly, qui couvre les régions des Prairies et du Pacifique. Tous et toutes travaillent sans rétribue à la campagne « Sauvons Postes Canada ».

### 14. DEPLACEMENTS

14.1 Le Conseil national des syndicats s'est attardé aux coûts de location de véhicules au cours de la dernière vérification. Le tableau ci-dessous indique les coûts associés aux déplacements effectués par les régions et le bureau national.

Région	Bureau	Véhicule général	Location de véhicules	Transport	TOTAL
Bureau national		6 802,00 \$	14 316,00 \$	18 602,00 \$	39 320,00 \$
Atlantique		5 312,00 \$	342,00 \$	1 356,45 \$	37 009,45 \$
Québec		18 318,00 \$	3 324,00 \$	3 113,26 \$	24 772,46 \$
Montréal métropolitain		6 233,00 \$	1 449,00 \$	0,00 \$	7 700,00 \$
Centre		2 598,00 \$	1 954,00 \$	4 051,55 \$	7 509,55 \$
Ottawa		2 611,00 \$	3 016,00 \$	79 339,68 \$	83 000,68 \$
Toronto métropolitain		13 983,00 \$	4 616,00 \$	41 617,37 \$	60 298,44 \$
Prairie		1 548,00 \$	19,00 \$	11 367,15 \$	97 713,15 \$
Pacifique		576,00 \$	1 093,00 \$	2 382,05 \$	40 303,05 \$
Total		23 832,00 \$	41 328,00 \$	163 887,38 \$	218 047,38 \$

\* Transport: billet d'avion, de train, stationnement et taxes

\* Les bureaux régionales de l'Atlantique, de Québec et de Montréal ont bien pris en compte les frais de garnison inclus

Les coûts ont été engagés par les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanentes syndicales inclus.

### Par conséquent, le Conseil national des syndicats recommande :

- Que le Conseil exécutif national continue d'examiner des façons de réduire les coûts du Syndicat prévus aux paragraphes 7.42, 7.43 et 7.44.

Le Conseil exécutif national prend note de cette recommandation et continuera de chercher à réduire les coûts du Syndicat prévus aux paragraphes 7.42, 7.43 et 7.44.

### 15. EXAMEN DES RELEVÉS DE DÉPENSES

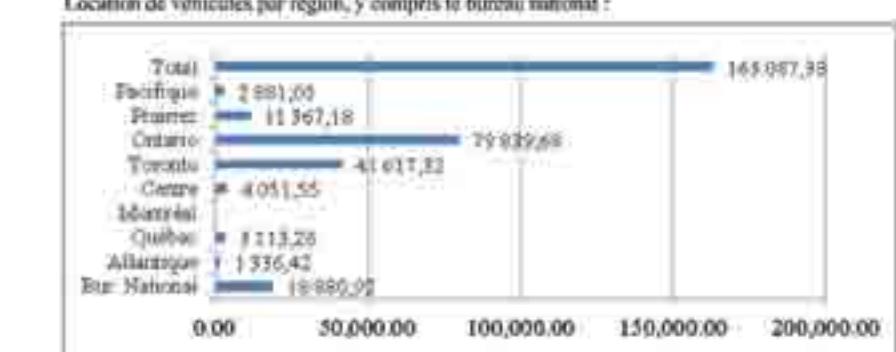
Le Conseil national des syndicats a examiné, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, les relevés de dépenses individuels des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicales nationales et régionales. Il a aussi examiné les relevés de dépenses individuels des permanentes et permanentes syndicales supplémentaires.

15.1 Au cours de la présente vérification, nous avons malheureusement de nouveau constaté qu'un certain nombre de personnes ont combiné sur un seul relevé leurs dépenses de plusieurs mois plutôt que de soumettre un relevé tous les mois. Et c'est sans compter les personnes qui étaient en congé annuel ou qui bénéficiaient d'un autre type de congé.

15.2 Dans ses deux rapports précédents, le Conseil national des syndicats a recommandé l'emploi d'un journal de bord pour chaque véhicule utilisé par les dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanentes syndicales. Un journal de bord a été mis à leur disposition, mais ils ne l'utilisent que rarement. Tel qu'il a déjà été mentionné, l'utilisation d'un journal de bord contribuerait grandement à éliminer la perception selon laquelle les véhicules loués ou appartenant au Syndicat servent à des fins personnelles et nous permettrait de constater toute utilisation à des fins personnelles, comme l'exigent les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

15.3 Depuis sa 5<sup>e</sup> vérification menée dans le cadre du mandat de 2005-2006, le Conseil national des syndicats souligne que l'utilisation de véhicules loués continue de soulever d'importantes préoccupations. La présente vérification fait état de l'utilisation de plusieurs véhicules loués à long terme. Tel qu'il a été mentionné, le Conseil national des syndicats est préoccupé par la perception selon laquelle les véhicules loués à long terme sont utilisés à des fins personnelles, ce qui, selon les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada, constitue un avantage imposable. Il est important de noter que des véhicules ont été achetés pour les régions qui louent un véhicule à long terme, mais la date d'achat n'est pas visée par la présente période de vérification.

Location de véhicules par région, y compris le bureau national :



15.4 Il arrive souvent que les autorisations de déplacement et de location de véhicule ne soient pas datées ni signées, et, lorsqu'elles sont remises, il arrive bien trop souvent qu'elles le soient après la date de déplacement. Tel qu'il a été indiqué dans la précédente vérification, les paragraphes 7.53, 7.54, 7.55 et 7.56 indiquent clairement quelles autorisations doivent être obtenues.

15.5 Plusieurs personnes continuent de recevoir un remboursement de téléphonie cellulaire beaucoup plus élevé que le montant des frais mensuels moyens prévus dans le forfait national, et qui, selon les affirmations transmises au Conseil national des syndicats, s'élèvent à 5 \$ par mois.

15.6 Dans ses deux dernières vérifications, le Conseil national des syndicats a souligné le fait qu'il n'existe aucun moyen de vérifier ni de comparer les demandes d'allocations quotidiennes. Dans sa réponse à ces deux dernières vérifications, le Conseil exécutif national a indiqué qu'il tiendrait des discussions et un examen approfondi de la recommandation formulée dans la vérification précédente. Le Conseil national des syndicats a été informé qu'aucune discussion ni aucun examen n'avait eu lieu. Nous sommes consternés de voir que le Conseil exécutif national répond toujours qu'il donnera suite à la recommandation, mais n'en fait rien.

Allocations quotidiennes\* par région, y compris le bureau national :



\* Les allocations quotidiennes comprennent les frais d'hébergement.

### Par conséquent, le Conseil national des syndicats recommande :

15.1 Que le secrétaire-trésorier national rappelle aux dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux, et à toutes les personnes concernées, l'obligation qui leur incombe de remettre **chaque mois** un relevé de dépenses.

Une note à ce sujet sera envoyée à tous ceux et celles qui soumettent des relevés de dépenses mensuels. De plus, il en sera question dans le cadre de la séance d'orientation donnée à tous ceux et celles qui seront élus au congrès national de mai 2015.

15.2 Que le Conseil exécutif national adopte, dès que possible, une résolution rendant obligatoire l'utilisation du journal de bord pour quiconque utilise un véhicule loué par le Syndicat ou appartenant à ce dernier.

Des journaux de bord doivent être utilisés pour tous les véhicules appartenant au Syndicat et ceux qui sont loués au moins. Les locations d'un mois ou moins font l'objet d'un contrôle grâce aux contrats de location imposés aux activités précises.

15.3 Que le Conseil exécutif national rappelle à toutes les personnes devant remettre un formulaire d'autorisation de déplacement ou signer un tel formulaire qu'il est important de le faire pour qu'il soit possible d'en faire une vérification exacte.

Le Conseil exécutif national convient de dater les formulaires d'autorisation au moment où ils sont préparés.

15.4 Que le secrétaire-trésorier national veille à ce que tous les membres qui continuent d'utiliser un forfait personnel n'obtiennent pas un remboursement plus élevé que le coût mensuel moyen du forfait national de téléphones cellulaires, qui, selon l'information transmise au Conseil national des syndicats, s'élève à 5 \$ par mois. Dans la vérification précédente, le Conseil exécutif national avait répondu que la recommandation était déjà en place.

Un examen de quelques cas où certaines personnes ont reçu un remboursement supérieur à 5 \$ par mois révèle que les coûts additionnels étaient liés au forfait de données qui, selon le contrat national, constituent des frais supplémentaires.

15.5 Que le Conseil exécutif national veille au suivi de sa réponse à une recommandation du Conseil national des syndicats selon laquelle le secrétaire-trésorier national, de concert avec le Comité exécutif national, mette en écrit les lignes directrices actuelles relatives aux demandes d'allocations quotidiennes et les communiquera à tous les paliers du Syndicat, et qu'il exige que tous les dirigeants, dirigeantes, permanentes et permanentes syndicales incluent, dans leur relevé de dépenses mensuels, un rapport de leurs activités quotidiennes semblables à celui qui est présentement utilisé par certains membres, à l'appui de leurs demandes d'allouances quotidiennes.

Des lignes directrices visant les demandes d'allouances quotidiennes seront incluses dans l'orientation qui sera donnée à tous les dirigeants, dirigeantes, permanentes et permanentes syndicales élus au congrès national de mai 2015. Les statuts nationaux n'exigent pas de rapport d'activité quotidiennes, mais des rapports d'activités doivent être fournis selon l'alinea 4.41 c) des statuts nationaux. Les directrices et directrices nationales discuteront de cette question lors de la prochaine réunion prévue au paragraphe 4.03.

### 16. CESSION D'EMPLOI ET DÉMÉNAGEMENT

Nous avons examiné les sommes versées aux dirigeantes et dirigeants, permanentes et permanentes nationales et régionales qui sont entrés en fonction ou qui ont cessé d'occuper leur fonction entre le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et le 30 juin 2014.

Selon les informations mises à notre disposition, les sommes suivantes ont été versées :

- Frais de déménagement et de relocalisation (para. 7.39) payés à un membre : 34 919,46 \$

17. MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU STTP

17.1 Tout le personnel administratif qui travaille au bureau national et aux bureaux régionaux est visé par une convention collective négociée entre le STTP et leur syndicat respectif.

Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureaux (SEPB 225)	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 1979)
% d'employées et employés	47 plus une personne affectée à un remplacement au bureau national
Début de la convention collective	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Fin de la convention collective	30 juin 2013

17.2 Au 30 juin 2014, le STTP comptait trois employées et employés des services administratifs visés par des contrats de travail individuels. Les postes de ces trois personnes et la date d'échéance de leur contrat sont les suivants :

- Directrice des finances et de l'administration
- Directrice de la technologie de l'information
- Directrice, affaires électroniques

En juin 2014, le pourcentage total au paiement des crédits de congé pour raisons personnelles non utilisés par les dirigeantes et dirigeants des bureaux national et régionaux s'élevait à 51 687,42 \$. Le Conseil national des syndicats constate que certaines régions utilisent leurs formulaires de congé de façon spécifique et qu'il peut y manquer des renseignements.

### Par conséquent, le Conseil national des syndicats recommande :

16. Que l'ensemble des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicales utilisent les crédits de congé annuel qui n'ont pas encore été utilisés. Que le Conseil exécutif national applique le paragraphe 7.38 des statuts nationaux dans le cas des crédits de congé annuel insuffisants à la fin d'un exercice.

Le Conseil exécutif national a adopté un processus pour garantir le respect des dispositions du paragraphe 7.38 des statuts nationaux, et ce processus est conforme aux dispositions de report des crédits de congé annuel de la convention collective de l'unité urbaine.

17. Que le secrétaire-trésorier national élabore et mette en œuvre une politique et une procédure en matière d'insécurité qui seront utilisées aux paliers régional et national pour assurer le suivi exact des congés annuels et des congés pour raisons personnelles.

### 18. LISTE D'INVENTAIRE DES BUREAUX NATIONAL ET RÉGIONAUX

Pour que le secrétaire-trésorier national puisse comptabiliser adéquatement l'actif du Syndicat, comme le previt le paragraphe 4.25 des statuts nationaux, il doit avoir à sa disposition une liste d'inventaire du bureau national et des huit bureaux régionaux. Ces listes doivent indiquer tous les articles achetés par le Syndicat (étagères, mobilier, etc.), à l'exception des fournitures de bureau.

Pour la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndicats a constaté que le bureau national n'avait que deux listes d'inventaire à jour, et que la liste d'inventaire de six des huit régions et celle du bureau national n'étaient pas à jour.

### Par conséquent, le Conseil national des syndicats recommande :

18. Que le secrétaire-trésorier national veille à ce que les six bureaux régionaux et le bureau national qui n'ont pas remis leur liste d'inventaire à jour au bureau national le fassent d'ici le 30 avril 2015.

Les directrices nationales et le personnel du bureau national seront invités à réviser et à mettre à jour leur liste d'inventaire d'ici le 30 avril 2015.

Que le bureau national et les bureaux régionaux fassent une mise à jour immédiate de leur liste d'inventaire.

Cette mise à jour se fera dorénavant tous les ans.

### 20. ASSURANCES

Conformément au paragraphe 4.99 a) des statuts nationaux, le Conseil national des syndicats s'est assuré de l'existence d'une police d'assurance nationale contre les risques raisonnable de perte au 30 juin 2014. La police d'assurance comprend une protection contre la malversation d'un montant maximal de 50 000 \$. par incident.</p

## FONDS D'ÉDUCATION – UNITÉS DE NÉGOCIATION DU SECTEUR PRIVE

Nous avons aussi examiné l'état des fonds d'éducation des unités de négociation du secteur privé. Selon un imprimé d'ordinateur au 30 juin 2013, les soldes sont :

• RMS Pope	2 500,00 \$
• NSMC - Bedford	24 121,46 \$
• Easy Express - Atlantique	1 000,00 \$
• Bee Clean - Windsor	450,00 \$
• Bee Clean - Hamilton	1 300,00 \$
• Bee Clean - Kitchener-Waterloo	150,00 \$
• Dynamex - Red River	73 632,40 \$
• Total	53 153,86 \$

## 29. SYNDICALISATION EXTERNE

29.1 Selon l'information remise au Conseil national des syndicats pour la période visée par la présente vérification, le tableau suivant présente l'état du fonds destiné au financement de la syndicalisation externe :

Solde au 30 juin 2013	1 478 090,74 \$
Plus 2,5 % du fonds de réserve (du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014)	738 655,72 \$
Moins les dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014	(1 362 136,35 \$)
Solde au 30 juin 2014	1 854 610,11 \$

Il est à noter que les frais juridiques connexes ne sont pas imputés au fonds réservé à la syndicalisation externe.

29.2 Pour la période visée par la présente vérification, nous constatons une diminution du nombre d'unités de négociation du secteur privé. Leur nombre est passé de 24 à 22.

Nous constatons également que le recouvrement des cotisations syndicales auprès des unités de RMS Pope a été effectué.

En ce qui concerne le Fonds d'éducation, le Syndicat a reçu des sommes des sept unités suivantes : Dynamex Red River; Bee Clean - Hamilton; NSMC - Bedford; Bee Clean - Kitchener-Waterloo; Bee Clean - Windsor; Easy Express - Atlantique; et RMS Pope - Atlantique.

## 30. PRÉCOMPTE ET EFFECTIF

Le Conseil national des syndicats a fait la vérification des précomptes et de l'effectif, conformément au sous-ajout 4.99-a) de nos statuts nationaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Les informations et statistiques proviennent de relevés informatiques mis à notre disposition pour fin d'analyse. Les relevés désignent tous les employés et employées comme étant « à plein temps », « à temps partiel » ou « temporaire » et indiquent le statut de membre approprié, selon la définition fournie dans les statuts nationaux et les différentes conventions collectives. Ce sont :

- Membres en règle « à plein temps, à temps partiel et temporaire»;
- Membres « à plein temps, à temps partiel et temporaire»;
- Rand « à plein temps, temps partiel et temporaire».

Ainsi :

- Les termes « membre en règle » et « membre » sont définis dans les paragraphes 1.04 et 1.07 des statuts nationaux;
- Le terme « Rand » fait référence à la formule prévue à l'article 70 du Code canadien du travail pour recouvrir les cotisations syndicales des employés et employées qui ont choisi de ne pas être membres du syndicat ou qui ont perdu leur statut de membre aux termes du paragraphe 1.11 des statuts nationaux;
- Les syndicats veulent continuer à vous présenter les précomptes et les effectifs sur une période de 6 mois pour une représentation plus ventilée, sauf si la vérification est sur une base annuelle malheureusement.
- Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, il y a eu une baisse des effectifs dans certaines unités représentées par le STTP d'environ 2%, soit 1 040 membres en moins.
- Seulement pour l'unité urbaine enlevant les autres unités nous avons une perte de (1 328).

TABLEAU N°1  
(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES EN RÈGLE, MEMBRES ET FORMULE RAND PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013				
	EXPLOIT. URBAINE	FFRS	SECTEUR PRIVE	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013	42 884	7 836	746	51 386
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013	43 437	7 771	746	51 954
Variation	(633)	65	0	(568)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES EN RÈGLE, MEMBRES ET FORMULE RAND PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2014				
	EXPLOIT. URBAINE	FFRS	SECTEUR PRIVE	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014	42 109	8 039	766	50 914
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013	42 884	7 836	746	51 386
Variation	(695)	203	20	(472)

TABLEAU N°2  
(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES EN RÈGLE, MEMBRES ET FORMULE RAND TRAVAILLANT À PLEIN TEMPS, À TEMPS PARTIEL OU TEMPORAIRE 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013				
	PLEIN TEMPS	TEMPS PARTIEL	TEMPORAIRE	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013	37 648	5 849	7 789	51 386
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013	38 338	6 117	7 499	51 954
Variation	(690)	(168)	290	(568)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES EN RÈGLE, MEMBRES ET FORMULE RAND TRAVAILLANT À PLEIN TEMPS, À TEMPS PARTIEL OU TEMPORAIRE 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2014				
	PLEIN TEMPS	TEMPS PARTIEL	TEMPORAIRE	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014	37 301	5 854	7 859	50 914
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013	37 648	5 849	7 789	51 386
Variation	(447)	(95)	70	(472)

TABLEAU N°3  
(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES PAR STATUT 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013				
	MEMBRES EN RÈGLE	MEMBRES	RAND	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013	45 244	2 916	4 571	51 381
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013	46 152	2 030	4 176	52 378
Variation	(908)	(134)	395	(547)

Note : 445 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

445 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 112 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus. Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis.

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES PAR STATUT 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2014				
	MEMBRES EN RÈGLE	MEMBRES	RAND	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014	44 254	2 956	5 084	51 374
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013	45 244	2 916	4 571	51 381
Variation	(1 910)	46	513	(457)

Note : 460 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014.

465 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 112 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

TABLEAU 4  
(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

NOMBRE MOYEN DE MEMBRES PAR RÉGION PAR GROUPE ET PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013							TOTAL Membre en règle	TOTAL membre en règle
RÉGION	ÉTAT ET L'EXPLIQUATION À RÉGION							